

STATUT PROVINCIAL

DU

CANADA.

ANNO REGNI SEXTO

VICTORIÆ,

DEI GRATIA, BRITANNIARUM REGINÆ.

SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE.

SIR CHARLES BAGOT, G. C. B.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

**En la SECONDE Session du PREMIER Parlement Provin-
cial du CANADA.**

(ACTE RÉSERVÉ,

**Auquel la SANCTION ROYALE a été subséquemment donnée et promulguée par Son Excellence
SIR CHARLES THEOPHILUS METCALFE, G. C. B. &c. &c. &c. GOUVERNEUR
GÉNÉRAL.)**